

10 janvier 2026. Budelière. Cérémonie de vœux



LA MONTAGNE

Des médailles au programme de la cérémonie des vœux

Par notre correspondant à : Budelière

Publié le 20 janvier 2026 à 18h16





Fernande Aucante a été honorée par le maire, Lionel Couturier. © Droits réservés

Lionel Couturier et son conseil ont présenté leurs vœux 2026, à la population qui avait, à cette occasion, investi la salle polyvalente (*).

Après avoir énoncé succinctement les travaux réalisés au cours de l'exercice, le maire a annoncé officiellement la réouverture de l'auberge Sainte-Radegonde programmée en février et il en a profité pour présenter au public, le couple de jeunes aubergistes.

Puis trois récipiendaires ont été honorés : médaille d'honneur régional, départemental et communal échelon vermeil à Marinette Magnier née le 14 octobre 1960 à Budelière, célibataire. Elle a suivi sa scolarité à l'école du Châtelet, au collège de Chambon-sur-Voueize et au lycée Pierre-Bourdan à Guéret a suivi une formation de dactylo facturière, informatique, secrétariat, a travaillé auprès de la préfecture à l'ouverture du Musée de la tapisserie, à la clinique privée de Viersat



(employée), depuis le 1 er janvier 1987 agent de service au sein de la commune de Budelière, actuellement au grade d'agent de maîtrise.

Médaille d'honneur régional, départemental et communal, échelon argent à Jean-Marc Mery né le 6 juillet 1964 à Lonlevade commune de Budelière, agriculteur depuis 40 ans. Élu pour la première fois en 1995 et adjoint pendant 22 ans, il est en charge des travaux et des employés communaux.

Médaille de l'enfance et des familles à Fernande Aucante, née le 29 décembre 1933 à Blaudeix, elle a accueilli des enfants placés par la DDASS. Elle a élevé cinq enfants et pris soin de ceux qui venaient pendant les vacances scolaires. Elle a dédié sa vie professionnelle à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles.

En présence, notamment, du sénateur Jean-Jacques Lozach, des deux conseillers départementaux, Marie-Thérèse Vialle et Nicolas Simonnet, et de l'ancien maire Jacques Constantin